

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 42 (2005)  
**Heft:** 1653

**Rubrik:** Neuchâtel

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Pour un assainissement intelligent des finances publiques

**Mené par la droite, le Grand Conseil neuchâtelois a refusé un projet d'évaluation des prestations de l'Etat pourtant mis en place par l'ancien Conseil d'Etat à majorité bourgeoise.**

Comme ses voisins genevois et vaudois, le canton de Neuchâtel souffre de déficits budgétaires chroniques. Le frein aux dépenses et le frein à l'endettement permettent de stopper la dégradation des finances publiques. Mais ils ne suffisent pas à résorber les déficits. L'exercice répété des coupes budgétaires, parce que pratiqué à l'aveugle, se révèle destructeur de l'action politique. Les tâches de l'Etat sont réduites à leur seule dimension budgétaire et comptable. La nécessité d'équilibrer les comptes

devient l'objectif premier, au détriment des priorités et de la qualité des effets des interventions publiques.

Fort de ce constat, le Conseil d'Etat veut se doter d'instruments d'évaluation et de pilotage. Inventorier, puis évaluer les prestations, se doter d'indicateurs aptes à traduire la pertinence et la qualité des actions publiques, c'est créer les conditions d'une gestion optimale des ressources. C'est permettre aux autorités de se réapproprier leur fonction politique de pilotage, en opérant

des choix, en fixant des priorités d'action.

La majorité du Grand Conseil n'a pas suivi le gouvernement. La droite, toujours présente lorsqu'il s'agit de fustiger le mauvais usage des deniers publics, s'est complue dans le rôle stérile d'opposition, alors même que le projet a été conçu par le précédent exécutif à majorité bourgeoise. Quant à l'extrême gauche, elle répugne à la transparence, convaincue par principe des bienfaits des interventions de l'Etat. Seuls les socialistes ont

exprimé leur appui, sans enthousiasme il est vrai.

Le Conseil d'Etat ne va pas renoncer pour autant à son projet. Mais s'il veut le mener à bien, il devra convaincre les députés en les informant tout au long de ce processus. *jd*

*Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la mise en œuvre d'instruments d'évaluation et de pilotage stratégiques destinés à l'assainissement et à la maîtrise des finances de l'Etat (05.020), du 2 février 2005.*

## Suite de la première page

### Une fois le courant rétabli...

Mais l'autonomie doit-elle être poussée jusqu'à la construction de nouvelles lignes de transport électrique? le courant purement CFF doit-il enjambrer (à quel prix?) le Nufenen pour mieux assurer le ravitaillement autonome?

Les grandes sociétés productrices d'électricité ont parallèlement leur réseau de transport à haute tension. La loi sur l'électricité qui va être mise en discussion en règle la structure. Il serait simple d'imaginer que ce courant puisse, dans certaines circonstances, aider les CFF à satisfaire une demande exceptionnelle. D'après les connaisseurs du dossier, il suffirait de la création de deux ou trois transformateurs et de la présence d'un personnel qualifié pour assurer les

connexions. Les CFF vendent leurs surplus de courant, pourquoi ne pourraient-ils pas en acheter pour des besoins particuliers?

#### Régulation

On dit que les grandes sociétés d'électricité, qui savent organiser entre elles les connexions nécessaires, sont peu soucieuses de collaborer avec les CFF et réciproquement. Mais l'autorité politique coiffe les deux secteurs. Sa tâche est d'assurer la meilleure régulation à l'échelle nationale. Elle a à sa disposition l'outil législatif, elle peut jouer aussi son rôle national de coordinateur. Au-dessus des grandes entreprises semi-nationalisées, de leur esprit maison de grands féodaux, elle doit faire valoir l'intérêt général. *ag*

### Santé publique à géométrie variable

Sauf à le priser ou le chiquer, le tabac sera donc banni des chemins de fer helvétiques dès le prochain changement d'horaire. Les compagnies veulent ainsi protéger les passagers contre la fumée passive: nombre de voyageurs n'appréciant pas l'herbe à Nicot se voient en effet contraints de fréquenter des compartiments enfumés, faute de place ailleurs. Les nicotino-dépendants, minoritaires, doivent donc s'incliner.

Pourtant une approche commerciale aurait dû conduire à mieux adapter l'offre à la demande, à savoir diminuer le nombre de place fumeurs. Dans le droit fil de la très officielle déferlante anti-tabac, les CFF et leurs collègues privés peuvent ainsi attester de leur correction politique, tout en se simplifiant le travail - composition des trains - et en engrangeant des économies en matière d'entretien.

Le souci de la santé publique ne semble pas animer les autorités avec la même force dès lors que le trafic motorisé contribue à péjorer la qualité de l'air. Lorsque les valeurs-limite sont atteintes ou même dépassées, comme ce fut le cas ces derniers jours, les services officiels se contentent d'avertissements, quand bien même le nombre des personnes exposées dépasse largement celui des fumeurs passifs. Point de politique active pour réduire les émissions nocives à la source - le Conseil fédéral n'impose pas de filtres à particules pour les véhicules consommant du carburant diesel - et modérer le trafic, ou alors à doses homéopathiques. *jd*